

Les situations de pauvreté sont relativement moins fréquentes en Bretagne, comparées aux autres régions françaises. La Bretagne est ainsi la région où le taux de pauvreté est le plus faible (10,8 %). Avec les Pays de la Loire, c'est aussi la région où l'écart de niveau de vie entre les ménages est le moins important. De plus, avec un niveau de vie médian mensuel de 1 706 €, la Bretagne se positionne sur ce critère au 3^e rang des régions françaises derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le revenu disponible des ménages est essentiellement constitué par des revenus d'activités salariées pour les ménages les plus aisés et par des revenus de transfert (prestations sociales, indemnités chômage, pensions, rentes...) pour les ménages les plus modestes.

Le niveau de vie médian des jeunes, identifiés ici comme les individus âgés de moins de 30 ans, est le plus faible de toutes les classes d'âge. Leur taux de pauvreté est élevé (20 %). Les prestations sociales comptent en moyenne pour près de 10 % de leur revenu disponible, soit près du double de leur poids dans les revenus de l'ensemble de la population bretonne. Les seniors sont moins touchés par la pauvreté. Les revenus des personnes âgées de 60 ans ou plus proviennent principalement de pensions, retraites et rentes.

Les familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur à celui de l'ensemble de la population et leur taux de pauvreté est plus élevé (28,8 %). Les couples sans enfant apparaissent comme étant le type de famille le moins impacté par la pauvreté.

Les grandes aires urbaines hébergent près des deux tiers des Bretons en situation de pauvreté. En particulier, le taux de pauvreté dans les pôles de ces grandes aires urbaines est élevé (13,3 %). Dans ces territoires urbains, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont avant tout des jeunes. La pauvreté des aînés est à l'inverse surreprésentée dans les communes isolées hors d'influence des pôles urbains.

Les revenus et la pauvreté diffèrent selon les EPCI. Dans les intercommunalités à forte urbanisation, les inégalités sont importantes, en lien avec une mixité sociale développée. Dans les EPCI à dominante littorale, les revenus sont élevés du fait de pensions, retraites et rentes et de revenus du patrimoine importants. La présence de

nombreux couples bi-actifs contribue au niveau de vie élevé dans les intercommunalités principalement périurbaines. Les revenus apparaissent moindres dans les EPCI à dominante rurale. Enfin, dans les zones mixtes, intermédiaires entre les intercommunalités périurbaines et rurales, les niveaux de vie sont également plus faibles que la moyenne.

En Bretagne, environ 89 000 personnes résident dans l'un des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2013. Peu nombreux, les QPV de la région sont également relativement petits. Leurs habitants représentent ainsi 2,7 % de la population régionale alors que cette part atteint 7,6 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. De part la constitution même des périmètres des QPV, le niveau de vie médian y est inférieur de 37 % à celui de l'ensemble de la population bretonne et les situations de pauvreté sont nettement plus fréquentes qu'en moyenne. Le taux de pauvreté atteint 44,2 % pour l'ensemble des QPV bretons, avec des écarts de taux significatifs entre ceux-ci, de 34,9 % à 54,6 %. Les effets redistributifs des transferts sociaux jouent fortement pour les populations habitant dans les QPV. Dans ces quartiers, les prestations sociales représentent ainsi en moyenne 25 % du revenu disponible, comparé à 5 % pour l'ensemble de la population régionale.

Les actions du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale visent notamment à répondre aux problématiques de réduction des inégalités et d'amélioration de la situation des travailleurs modestes. Les indicateurs du PPPIS permettent d'identifier les fragilités des départements. Parmi ces indicateurs figure notamment le taux de pauvreté. En Bretagne, 14,8 % des enfants de moins de 18 ans vivent en situation de pauvreté. Ce taux est le plus faible des régions de France métropolitaine. Côté logement, la moitié des ménages percevant une aide au logement consacre en 2016 plus de 18 % de son budget pour se loger. La couverture maladie universelle complémentaire est moins utilisée par les bénéficiaires potentiels dans la région qu'au niveau national. Avec les Pays de la Loire, la Bretagne est la région dans laquelle l'accès aux modes de garde pour les enfants en bas âge vivant dans une famille pauvre est le plus important. Le parcours scolaire dans le 1^{er} degré est plus fluide dans la région, et notamment en Ille-et-Vilaine, qu'au niveau national. Enfin, la Bretagne apparaît moins touchée par le surendettement que la France métropolitaine.

Synthèse

La Bretagne est également dans une situation plutôt favorable vis-à-vis de l'emploi. Parmi les actifs, la part des personnes se déclarant au chômage au sens du recensement de la population est inférieure d'un point au niveau national. Cette part est néanmoins plus élevée dans l'ouest de la région, où les emplois à durée limitée sont également davantage présents. S'agissant des emplois à temps partiel, leur part est équivalente dans la région au niveau national. Mais le recours à ces emplois est plus fréquent dans les intercommunalités du littoral ainsi que dans les deux métropoles. Les ouvriers non qualifiés sont un peu plus nombreux en Bretagne qu'ailleurs en France, et leur part est plus importante dans le centre de la Bretagne, en lien avec la forte présence d'activités agricoles et agroalimentaires. Les jeunes sans diplôme sont peu nombreux dans la région, et le sont encore moins à proximité des deux métropoles. Les jeunes sans emploi et hors formation sont quant à eux davantage présents dans le centre-ouest de la Bretagne.

La santé de la population et les difficultés d'accès aux soins constituent également des facteurs de précarité. Les personnes en affection de longue durée sont relativement peu nombreuses dans l'agglomération rennaise et dans l'ouest du Finistère. Elles le sont plus dans le centre de la Bretagne, le Morbihan et les Côtes-d'Armor notamment. La mortalité est plus forte dans le centre-ouest de la région, en particulier avant 65 ans. Le recours à l'allocation aux adultes handicapés est plus important en Bretagne qu'au niveau national, contrairement à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. La fréquence des maladies professionnelles et des accidents du travail reste plus forte en Bretagne qu'en France. L'intérieur de la région présente une moindre accessibilité aux soins de médecine générale que le littoral et les principales agglomérations. Les

personnes sans médecin traitant déclaré sont également plus nombreuses dans le centre de la Bretagne. Peu de communes se trouvent cependant à plus de trente minutes des soins urgents. Le non-recours aux soins est faible en Ille-et-Vilaine et dans le nord du Finistère, mais plus important dans le centre de la région.

En Bretagne, environ 63 000 logements font partie du parc privé potentiellement indigne (PPPI). Ces logements sont particulièrement vétustes et occupés par des ménages à bas revenus. Ils sont habités, pour 42 % d'entre eux, par des ménages de plus de 60 ans. Plus d'un quart de ce PPPI est composé de logements construits avant 1949, et cette part est beaucoup plus élevée dans les grandes agglomérations, atteignant 73 % dans Rennes métropole. Le nombre de logements potentiellement indignes a cependant diminué de près de 20 % entre 2005 et 2013.

Des actions sont mises en œuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre la précarité et favoriser l'inclusion sociale. Il s'agit par exemple de recréer des opportunités d'emploi pour les jeunes et les demandeurs d'emploi et de développer les possibilités de formation, en particulier pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Des contrats-aidés, des dispositifs d'accompagnement et des plans de formation ciblés sont mis en œuvre pour répondre à ces objectifs.

Enfin, la prévention et la réduction de l'insécurité résidentielle sont également des objectifs visés par l'action publique. Agir sur le nombre, mais également sur la qualité et la variété des logements construits permet de proposer une offre de logements adéquate. La mise en œuvre de dispositifs sociaux et territoriaux a pour objectif d'aider et d'accompagner les ménages en difficulté pour se loger. ■